

Règlement de course Envolée des Moineaux

Article 0 : Le présent règlement reste soumis à validation par la préfecture. L'organisation se réserve le droit de modifier ce dernier pour assurer la bonne tenue de la course. Le présent règlement ne peut se substituer aux règles sanitaires exigées le jour des épreuves.

Article 1 : Date / Heure / Lieu : L'Envolée des Moineaux 28^{ème} édition est une course qui se déroulera, à Chapelle-des-Bois, au départ des pistes, le samedi 14 janvier 2023.

Elle se déroulera en en course à pied.

Les dossards seront distribués au départ des pistes de Chapelle des Bois à partir de 10 h le samedi 14 janvier.

Les départs seront donnés en ligne à partir de 14 h en commençant par les plus petites catégories et en alternant filles et garçons sauf pour les enfants nés en 2 018 qui courront tous ensemble.

Article 2 : Public : Cette course est ouverte aux enfants nés de 2 018 à 2 007 (Catégories U5-2 à U16).

Article 3 : Distances :

U5-2 :	Enfants nés en 2 018 :	300 mètres
U7 :	Enfants nés en 2017 et 2 016 :	500 mètres
U9 :	Enfants nés en 2 015 et 2 014 :	1000 mètres
U11 :	Enfants nés en 2 013 et 2 012	1 500 mètres
U 13 :	Enfants nés en 2 011 et 2 010	2 000 mètres
U 15/ U16	Enfants nés en 2 007/2008 et 2 009	3 000 mètres

Article 4 : Classement : Cette course n'est pas chronométrée. Dans chaque catégorie, les trois premiers garçons et les trois premières filles arrivés seront récompensés à la fin de l'ensemble des courses.

Chaque coureur recevra un lot souvenir.

Article 5 : Procédure d'inscription:

- Par internet sur [Envolée Nordique \(envoleenordique.com\)](http://envoleenordique.com)
- Par l'intermédiaire des clubs pour les licenciés
- Au départ des pistes, le samedi 14 janvier à partir de 10h.

Article 6 : Frais d'inscription :

Les frais d'inscription s'élèvent : - à 6 € pour les inscriptions en ligne ou par les clubs.
- à 10 € pour les inscriptions le samedi.

Article 7 : Documents à fournir :

- Licence loisir (carte neige) ou son numéro pour les licenciés.
- Attestation sur l'honneur d'avoir répondu « NON » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Article 8 : Annulation :

En cas d'annulation de l'épreuve, les frais d'inscription seront remboursés intégralement.

Article 9 : Désistement : Un coureur peut se désister en informant l'organisation par e-mail à contact@envoleenordique.com

Jusqu'au vendredi 13 Janvier 2023 à 8h, un coureur peut se désister sans justification et sans retenue financière de la part de l'organisation.

Article 10 : Droit à l'image. Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.